

Énergie publique et citoyenne

Comment les collectivités, leurs SEM et les citoyens

coopèrent pour développer les EnR



© Alter Energies

Juin 2024

**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

Maximiser les retombées économiques et l'impact social des projets d'énergie renouvelable sur leur territoire est devenu une priorité pour de nombreuses collectivités. Elles ont tout à gagner à s'impliquer, à mobiliser leurs citoyens et à s'entourer de partenaires de confiance.

C'est pourquoi l'investissement territorial dans les énergies renouvelables se développe depuis 15 ans en France. Dans cette publication, nous mettons en lumière une sélection de projets EnR citoyens dans lesquels des Sociétés d'Économie Mixte (SEM) et des coopératives de citoyens ont investi au côté de collectivités.

Les SEM sont des opérateurs publics territoriaux d'économie mixte : leur actionariat est majoritairement détenu par des collectivités, mais elles relèvent du droit privé. Ce sont des outils parapublics du territoire, qui mettent en oeuvre des projets d'intérêt général.

Selon les situations, différentes répartitions des rôles sont possibles. La SEM peut :

- piloter le développement (voir pages 4 à 7)
- renforcer / appuyer l'initiative locale pour co-développer (voir pages 8 à 11)
- acquérir une installation (voir pages 12 à 13)
- appuyer un groupement territorial et citoyen dans une délégation de service public de chaleur renouvelable (voir pages 14 à 15)

Ensemble, SEM et citoyens peuvent constituer des groupements pour aider les collectivités à développer des projets sur le foncier dont celles-ci sont propriétaires (voir page 18). Ils construisent aussi des modèles novateurs qui constitueront bientôt des opportunités (autoconsommation collective d'électricité, production et vente de chaleur...). Ils peuvent également porter conjointement la concertation publique des projets (voir page 19).

Les retours d'expérience présentés ici rendent compte de cette diversité (voir page 20).

COLLECTIVITÉS, SEM ET CITOYENS : ENSEMBLE POUR LA RÉAPPROPRIATION LOCALE DE L'ÉNERGIE !

La Loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) a largement facilité les possibilités d'investissement des citoyens et des collectivités dans les projets d'énergie renouvelable.

Depuis, ils peuvent prendre conjointement des participations dans toutes les sociétés par actions (dont les SAS et SA), les SEM et les sociétés coopératives (dont les SCIC) pour porter un projet de production d'énergie renouvelable.

Cette loi a ainsi permis aux territoires de se réapproprier leur énergie. De nombreuses SEM d'énergies renouvelables, parfois avec des filiales, ont ainsi émergé ces dernières années à l'initiative des syndicats d'énergie ou des collectivités.

Et de plus en plus de citoyens souhaitent aujourd'hui s'impliquer dans les projets d'EnR près de chez eux.

Ensemble, **SEM et citoyens sont devenus les acteurs de l'investissement territorial dans les EnR**. Ils coopèrent pour s'impliquer techniquement et financièrement dès le développement afin de **maîtriser la gouvernance des sociétés de projets et maximiser les retombées économiques pour le territoire tout en resserrant les liens avec leurs habitants**.

Nombre de leurs projets ont obtenu le **label Énergie Partagée**, qui est à ce jour le seul label évaluant et distinguant les démarches de développement EnR vertueuses pour les territoires.



Inauguration en 2021 du parc éolien citoyen de l'Hyrôme (actionnaires : 350 citoyen-nes, Énergie Partagée, SEM Alter Énergies, Mauges Communauté)

26 projets labellisés avec une SEM actionnaire (ou plusieurs)

57 collectivités actionnaires impliquées dans ces projets

2700 actionnaires citoyens ont investi dans ces projets

188 MW puissance installée cumulée

64 % des bénévoles estiment que leur projet a renforcé le lien entre citoyens et collectivité.*

* Source : Étude sur l'impact social de l'énergie citoyenne, 2023
energie-partagee.org/impact-social

Indicateurs en date de septembre 2023

Retours d'expérience

- p.4 **Lanrigan dans l'vent | Éolien** | La collectivité confie à la SEM le soin de co-développer le projet avec citoyens et privés
- p.6 **Champ de Liveau | Photovoltaïque au sol** | La collectivité confie à la SEM le soin de co-développer le projet avec les citoyens
- p.8 **Énergie de Saint-Vincent | Éolien** | Le développeur privé est rejoint en cours de développement par les acteurs publics et citoyens
- p.10 **Biogaz des Marches de Bretagne | Méthanisation** | La collectivité et les agriculteurs sollicitent en cours de développement des SEM et Énergie Partagée
- p.12 **Parc éolien de Quilly | Éolien** | Une SEM mène le rachat d'un parc éolien à un opérateur privé avec l'appui d'Énergie Partagée
- p.14 **Réseau de chaleur du Bourget-du-Lac | Bois-énergie** | Un opérateur constitue un groupement territorial pour porter un réseau de chaleur renouvelable



Lanrigan dans l'vent

Lanrigan | Ille-et-Vilaine (35) | Bretagne | Éolien

La collectivité confie à la SEM le soin de co-développer le projet avec citoyens et privés



CHIFFRES CLÉS

Puissance : 12 MW
Production : 26 400 MWh/an
Investissement total : 22 M€




LE PROJET

Sollicitée par de nombreux développeurs éoliens, la commune de Lanrigan a choisi de travailler avec la SEM Énerg'iv, qui l'a accompagnée sur la sécurisation foncière, l'écriture d'une charte pour cadrer les attentes de la commune et des habitants, et la mise en place d'un partenariat avec Énergie Partagée et Enercoop Bretagne au sein d'une société de projet dédiée.

Avec un jury composé de représentants des citoyens locaux, ils ont sélectionné un partenaire technique privé (Vensolair/CNR). Puis le collectif citoyen Les Survoltés les a rapidement rejoints.

LES ACTIONNAIRES

 **Énerg'iv** Énerg'iv est la SEM créée par le syndicat d'énergie SDE 35 et le Département de l'Ille-et-Vilaine, ainsi que par Rennes Métropole, pour développer la transition énergétique en Ille-et-Vilaine.

 **Les Survoltés** La SCIC-SAS Les Survoltés créée par l'association Energuipel en 2018 mène des actions pour que les citoyens puissent participer localement à la transition énergétique et faire intervenir l'intérêt citoyen.

Les autres actionnaires :

Commune de Lanrigan, Énergie Partagée, Enercoop Bretagne, CNR

LE ZOOM **Portage territorial : SEM et citoyens se répartissent la concertation publique et la mobilisation citoyenne**

À Lanrigan, la SEM Énerg'iv a pris en charge la concertation publique, en lien direct avec les élus de l'intercommunalité. Elle a également mis en place un jury citoyen composé de volontaires. Le collectif citoyen Les Survoltés s'occupe quant à lui de la mobilisation citoyenne.

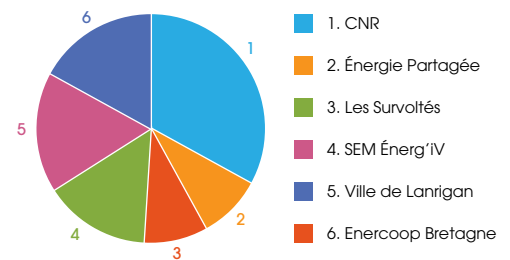
Par exemple, alors qu'Énerg'iv réalise une restitution des études environnementales, Les Survoltés organisent une sortie nature avec un ornithologue sur le site du projet.

La SEM et la société citoyenne coopèrent en complémentarité, et partagent le rôle de représentation des intérêts du territoire avec la commune de Lanrigan.

+ d'info sur le projet :
energie-partagee.org/lanrigan

RÉPARTITION DU CAPITAL

À Lanrigan, le capital se répartit de manière égale entre trois collèges : celui des collectivités territoriales et Entreprises Publiques Locales, celui des initiatives coopératives ou citoyennes et celui du développeur éolien. Les membres de chaque collège conviennent ensuite comme ils le souhaitent de la manière d'organiser entre eux l'apport en capital.



Énerg'IV n'avait pas l'outil de mobilisation financière, et l'arrivée des Survoltés représentait donc un véritable soutien car ils permettent de répondre à l'ambition de l'investissement citoyen. En développement, l'implication de la coopérative citoyenne favorise le respect de la philosophie de projet, et lorsqu'il faudra financer les machines, sa présence permettra aux citoyens d'investir et sera un atout décisif.

Antoine Thérain - Énerg'IV

GOVERNANCE

La société de projet est administrée par le comité de direction présidé par la commune de Lanrigan. Chaque collège est représenté dans ce comité et a le même poids dans les discussions.

Les décisions importantes, structurantes, font l'objet d'une prise de décision à la majorité qualifiée des deux tiers du comité de direction. Dans les faits, la recherche d'un consensus est constamment privilégiée.

- A** Supervise et valide la bonne réalisation de l'action
- R** Réalise ou participe à la réalisation de l'action
- Dans la plupart des autres cas, l'acteur est consulté / informé.

RÉPARTITION DES RÔLES

Domaine	Rôle	Description	Vensolair	Lanrigan	SEM Énerg'IV	Les Survoltés	Énergie Partagée	Enercoop Bretagne
Technique	Choix de la solution technique	Concevoir, négocier et acheter les solutions techniques	A	R	R	R	R	R
	Gestion administrative et budgétaire	Gérer la société et son budget, et organiser les instances formelles	R	●	A	●	R	●
Gouvernance / Pilotage	Animer le groupe porteur	Faciliter des accords collectifs en respectant les postures des partenaires	R	R	A	R	R	R
	Concertation avec le territoire	Construire des accords avec les parties prenantes	●	R	A	R	R	R
Consultation / Adhésion	Maîtrise foncière	Négocier des accords avec les propriétaires	●	A	R	●	●	●
	Mobilisation citoyenne	Susciter l'adhésion et la participation chez les habitants du territoire	●	●	●	A	R	R

Champ de Liveau

Montreuil-Bellay | Maine-et-Loire (49) | Pays de la Loire | Photovoltaïque au sol

La collectivité confie à la SEM le soin de co-développer le projet avec les citoyens



CHIFFRES CLÉS

Puissance : 7 MWc

Production : 8 350 MWh/an

Investissement total : 6,2 M€



LE PROJET

C'est sur une ancienne décharge abandonnée que Saumur Agglomération a confié à la SEM Alter Énergies le développement d'un projet de parc photovoltaïque au sol, avec la volonté de faire participer les citoyens.

Énergie Partagée puis dans un second temps l'association locale PEPS (grâce à sa SAS Ensoleille-Sol regroupant 64 sociétaires) rejoignent ce projet 100 % public et citoyen en devenant actionnaires.

LES ACTIONNAIRES



La SEM Alter Énergies, qui réunit dans son capital les 9 EPCI territoriales, est un outil ayant vocation à accélérer la transition énergétique, tout en faisant participer les collectivités et les citoyens pour des retombées économiques locales.

LE ZOOM

Énergie Partagée et l'association locale portent ensemble la parole des citoyens !

Énergie Partagée a été le premier investisseur au côté de la SEM Alter Énergies à porter la parole des citoyens. Puis Énergie Partagée s'est effacé en partie dans l'actionnariat au profit du collectif de citoyens.

Cela leur a laissé le temps de se mobiliser, de monter en compétence et de s'organiser dans PEPS avant de rejoindre la société de projet. La SEM et Énergie Partagée ont alors joué avec eux la carte de la pédagogie sur les enjeux techniques et financiers, afin que les choix du groupement soient réellement collectifs.



Ensoleille-Sol rassemble des habitants du Saumurois afin de confier aux citoyens les moyens d'agir pour maîtriser la production et la consommation d'énergie, dans un souci de sobriété, d'efficacité et d'autonomie énergétique.

Les autres actionnaires :

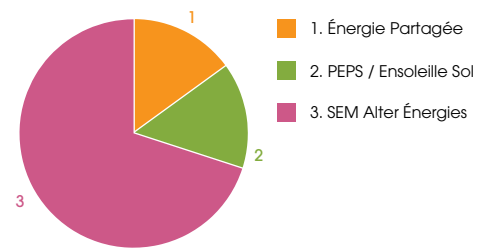
Énergie Partagée

+ d'info sur le projet :

energie-partagee.org/champ-de-liveau

RÉPARTITION DU CAPITAL

Le financement est majoritairement assuré par Alter Énergies qui détient 70 % des parts du capital. Énergie Partagée et la SAS Ensoleille-Sol, après effacement du premier au profit de la seconde, participent quant à eux à 15 % chacun au financement.



Pour éviter des divergences sur des enjeux tels que le permis de construire ou l'étude d'impact environnemental, il est important que les citoyens entrent dans la société rapidement. Ils peuvent nous aider à communiquer sur le projet auprès des riverains et faire remonter toutes les expressions qui nous servent tant à adapter le projet qu'à apporter des réponses au territoire.

Florian Raimbault - Alter Énergies



GOVERNANCE

La gouvernance est décorrélée du financement. Au sein du comité stratégique, chaque actionnaire est représenté par une voix pour inciter à la recherche de consensus dans les décisions.

RÉPARTITION DES RÔLES

- A** Supervise et valide la bonne réalisation de l'action
- R** Réalise ou participe à la réalisation de l'action
- Dans la plupart des autres cas, l'acteur est consulté / informé.

Domaine	Rôle	Description	SEM Alter Énergies	PEPS / SAS Ensoleille Sol	Énergie Partagée
Technique	Choix de la solution technique	Concevoir, négocier et acheter les solutions techniques	A	●	●
	Gouvernance / Pilotage	Gestion administrative et budgétaire	Gérer la société et son budget, et organiser les instances formelles	A	●
Animer le groupe porteur		Faciliter des accords collectifs en respectant les postures des partenaires	A	●	R
Consultation / Adhésion	Concertation avec le territoire	Construire des accords avec les parties prenantes	R	A	R
	Maîtrise foncière	Négocier des accords avec les propriétaires	A	●	●
	Mobilisation citoyenne	Susciter l'adhésion et la participation chez les habitants du territoire	R	A	R

Énergie de Saint-Vincent

Ichy | Seine-et-Marne (77) | Ile-de-France | Éolien

Le développeur privé est rejoint en cours de développement par les acteurs publics et citoyens



CHIFFRES CLÉS

Puissance : 18 MW

Production : 42 000 MWh/an

Investissement total : 27 M€



LE PROJET

C'est dès 2017 que le développeur privé Arkolia souhaite développer un projet éolien sur la commune d'Ichy. Pour faciliter l'appropriation par le territoire et la mobilisation citoyenne, il se rapproche d'Énergie Partagée, qui implique à son tour la SEM SDESM Énergies pour co-développer le projet.

Soutenu par la communauté de communes et la commune d'Ichy, et avec l'aide des institutions, le projet convainc l'armée de lever une interdiction liée aux entraînements d'hélicoptères de combat. Le développement des 5 premières éoliennes citoyennes d'Ile-de-France peut alors continuer !

LES ACTIONNAIRES



Créée à l'initiative du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne, la SEM SDESM Énergies a vocation à soutenir et promouvoir la production d'énergies renouvelables par le développement, le financement et l'exploitation de projets locaux.



Énergie Partagée accompagne et finance les projets citoyens de production d'énergie renouvelable respectant les 12 critères du Label Énergie Partagée.

Les autres actionnaires :
Arkolia

LE ZOOM **Des compétences de concertation complémentaires et essentielles à la réussite du projet**

Deux facteurs clés ont facilité la constitution du groupement autour du développeur : une réception complexe du projet par le territoire, liée à des projets éoliens existants sur la zone et à une contrainte de l'armée.

Énergie Partagée a assuré le déploiement de la concertation en partant d'une étude de contexte local qui a permis au groupement d'établir la stratégie adéquate.

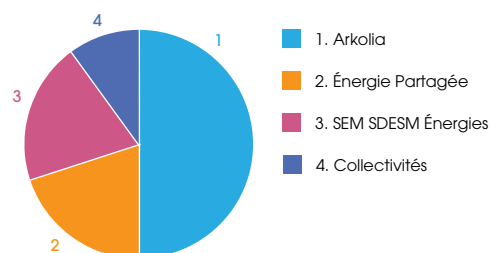
SDESM Énergies a appuyé cette concertation en apportant des connaissances essentielles sur la réalité locale et s'est fait le relai du groupement auprès des institutions publiques locales.

+ d'info sur le projet :

energie-partagee.org/saint-vincent
energie-partagee.org/rex-saint-vincent

RÉPARTITION DU CAPITAL

Le capital de la société de projet est réparti entre les trois acteurs du développement. Arkolia détient 60 % des parts, et la SEM SDESM Énergies et Énergie Partagée financent 20 % chacun. Il est néanmoins prévu d'ouvrir jusqu'à 10 % des parts d'Arkolia aux collectivités locales à partir de la phase de construction.



Dans ce partenariat, il était essentiel pour nous que le développeur privé ait une vraie démarche d'association des acteurs locaux. Le soin apporté par Arkolia à l'accord de la commune et sa sollicitation pour qu'Énergie Partagée et SDESM Énergies participent au projet dès l'origine avant toutes autres démarches nous ont rassurés.

Olivier Gobaut - SDESM Énergies

GOVERNANCE

La gouvernance s'organise autour de deux instances.

Le comité de direction se compose d'un représentant de chaque actionnaire à raison d'une voix chacun, et décide des grandes orientations à la majorité des trois quarts. S'il y a un blocage de l'un des associés, la proposition de décision est abandonnée.

Le comité de pilotage arbitre en amont les décisions opérationnelles.

- A** Supervise et valide la bonne réalisation de l'action
- R** Réalise ou participe à la réalisation de l'action
- Dans la plupart des autres cas, l'acteur est consulté / informé.

RÉPARTITION DES RÔLES

Domaine	Rôle	Description	Arkolia	SEM SDESM Énergies	Énergie Partagée
Technique	Choix de la solution technique	Concevoir, négocier et acheter les solutions techniques	A	●	●
	Gestion budgétaire	Gérer la société et son budget, et organiser les instances formelles	R	A	●
Gouvernance / Pilotage	Gestion administrative	Faciliter des accords collectifs en respectant les postures des partenaires	A	R	●
	Animer le groupe porteur	Faciliter des accords collectifs en respectant les postures des partenaires	A	R	R
Consultation / Adhésion	Concertation avec le territoire	Construire des accords avec les parties prenantes	●	A	R
	Maîtrise foncière	Négocier des accords avec les propriétaires	A	●	●
	Mobilisation citoyenne	Susciter l'adhésion et la participation chez les habitants du territoire	●	R	A

Biogaz des Marches de Bretagne

Maen-Roch | Ille-et-Vilaine (35) | Bretagne | Méthanisation

La collectivité et les agriculteurs sollicitent en cours de développement deux outils parapublics du territoire et Énergie Partagée



CHIFFRES CLÉS

Puissance : 120 Nm³/h

Production : 11 000 MWh/an

Investissement total : 5 M€



LE PROJET

La Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne, une collectivité rurale, souhaite développer les énergies renouvelables et soutenir ses éleveurs. L'ambition d'un projet de méthanisation, qui soit un outil au service des éleveurs et agriculteurs du territoire, émerge et se consolide au fil du temps avec l'apport de nombreux partenaires.

En 2019, la collectivité crée la SAS Biogaz des Marches de Bretagne et intègre une SEM départementale (Énerg'iv), une SAS issue de la SemBreizh (BreizhÉnergie) et Énergie Partagée ainsi qu'un développeur-exploitant. L'installation entre en service en mai 2023 et traite 22 000 tonnes de matières par an.

LES ACTIONNAIRES

 Énerg'iv est la SEM issue du syndicat d'énergie SDE 35, et destinée à accélérer le développement des EnR dans le département d'Ille-et-Vilaine.

 BreizhÉnergie est une filiale de la SemBreizh. Elle est l'outil financier de la SEM régionale pour le développement et l'exploitation des projets d'énergies renouvelables locaux.

Les autres actionnaires :

CC Couesnon Marches de Bretagne, Smictom du Pays de Fougères, Énergie Partagée, Ter'Green et 21 agriculteurs.

+ d'info sur le projet :

energie-partagee.org/marches-de-bretagne
energie-partagee.org/rex-biogaz-bmb

LE ZOOM **En impliquant des partenaires publics et citoyens, les porteurs initiaux du projet ont pu réaliser leur vision**

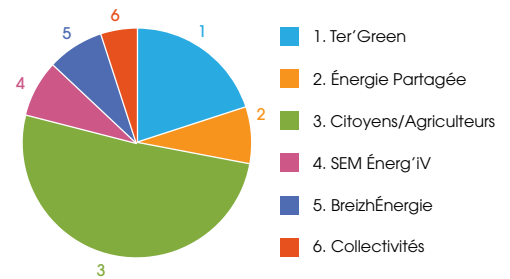
La force du projet a été de partir d'un bon alignement entre collectivités et agriculteurs dans leur objectif (production d'énergie renouvelable et consolidation des élevages).

Puis, lorsqu'elle arrivait en limite de compétences ou de ressources, la collectivité a su s'entourer des outils territoriaux, d'abord en tant que prestataires puis en tant que partenaires.

Énerg'iv, BreizhÉnergie et Énergie Partagée ont ainsi pu apporter aux porteurs initiaux un appui au pilotage, de l'expertise, et ont facilité la confiance envers les autres partenaires.

RÉPARTITION DU CAPITAL

Un équilibre est trouvé entre les agriculteurs qui gardent la maîtrise de leur outil, la collectivité qui reste décisionnaire, et les SEM et citoyens représentés par Énergie Partagée, ainsi que le développeur-exploitant privé. Cette répartition capitaliste se maintient à l'identique pendant toute la vie du projet et diffère du financement qui est fortement apporté par le partenaire privé en compte courant d'associé.



Les risques opérationnels sont plus importants en phase d'exploitation en méthanisation que sur les autres filières. Ainsi, mieux vaut que chaque partenaire en développement reste sur le temps long. C'est justement la vocation d'acteurs comme les outils parapublics du territoire et Énergie Partagée.

Martin Hanrot
SemBreizh - BreizhÉnergie

GOVERNANCE

La gouvernance établie en développement préfigure celle de l'exploitation en anticipant la répartition des rôles et des pouvoirs dès l'entrée au capital.

Pour garantir un fonctionnement collégial entre les partenaires tout en évitant de créer des risques de blocage opérationnel en cas de désaccord, un comité de direction composé de neuf membres est constitué. Il prend ses décisions à la majorité simple (5 voix sur 9) ou qualifiée (7 voix sur 9) selon les cas.

RÉPARTITION DES RÔLES

- A** Supervise et valide la bonne réalisation de l'action
- R** Réalise ou participe à la réalisation de l'action
- Dans la plupart des autres cas, l'acteur est consulté / informé.

Domaine	Rôle	Description	Ter'Green	Collectivités	Les outils du territoire	Agriculteurs	Énergie Partagée
Technique	Choix de la solution technique	Concevoir, négocier et acheter les solutions techniques	A	●	R	R	●
	Gestion administrative et budgétaire	Gérer la société et son budget, et organiser les instances formelles	A	●	R	●	●
Gouvernance / Pilotage	Animer le groupe porteur	Faciliter des accords collectifs en respectant les postures des partenaires	R	●	A	R	R
	Concertation avec le territoire	Construire des accords avec les parties prenantes	●	A	R	R	R
Consultation / Adhésion	Maîtrise des gisements	Impliquer les agriculteurs et pérenniser leur participation	R	●	●	A	●
	Mobilisation citoyenne	Susciter l'adhésion et la participation chez les habitants du territoire	●	R	R	R	A

Parc éolien de Quilly

Quilly | Loire-Atlantique (44) | Pays de la Loire | Éolien

Une SEM mène le rachat d'un parc éolien à un opérateur privé avec l'appui d'Énergie Partagée



CHIFFRES CLÉS

Puissance : 9 MW

Production : 21 500 MWh/an

Investissement total : 19,4 M€



LE PROJET

Quelques mois avant d'en lancer la construction, le développeur privé de ce parc éolien, BayWa RE, a souhaité le vendre à la Banque des Territoires à travers une approche territoriale, en s'adossant à des structures locales.

La SEM EnR44 a proposé que le territoire rachète la majorité du parc. Pour s'aider dans les négociations et l'effort financier, elle a sollicité l'appui d'Énergie Partagée. L'acquisition a été réalisée début 2024. Une structure citoyenne locale sera invitée à les rejoindre une fois la mise en service réalisée.

LES ACTIONNAIRES



La SEM EnR44 est une initiative du Territoire d'énergie Loire-Atlantique. Elle développe, finance, construit et exploite des installations à la demande des collectivités et en partenariat avec des citoyens.



La Banque des Territoires déploie ses investissements dans les énergies renouvelables via des partenariats avec des développeurs ou des SEM dédiées au développement des EnR.

Les autres actionnaires :

À terme, une structure locale d'investissement citoyen

LE ZOOM **Achat d'un parc éolien : négociation délicate et échelonnement de la venue des acteurs citoyens**

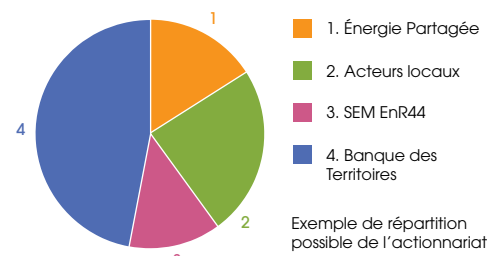
Il n'a pas été possible de communiquer sur le projet pendant la phase de négociation. Énergie Partagée est venu sécuriser la place des citoyens dans le projet en s'engageant d'une part sur les fonds à apporter, et d'autre part sur un effacement partiel dès qu'un collectif de citoyens aura levé suffisamment de fonds pour investir.

Pour cela, dès la mise en service, Énergie Partagée se rapprochera de l'équipe d'animation du réseau régional de l'énergie citoyenne RÉCIT afin d'étudier les scénarios possibles d'investissement des habitants et de s'appuyer sur les parcs éoliens citoyens déjà existants à proximité.

+ d'info sur le projet :
energie-partagee.org/quilly

RÉPARTITION DU CAPITAL

Dès le rachat des parts de BayWa RE, la SEM EnR44 et Énergie Partagée ont prévu d'accueillir dans l'actionariat une structure citoyenne d'investissement. Pour cela, Énergie Partagée pourrait s'effacer en partie en fonction de la levée de fonds que feront les citoyens.



Notre force a été de constituer un bloc territorial avec Énergie Partagée qui a pu apporter des compétences complémentaires aux nôtres : nous apportons la légitimité territoriale et politique tandis qu'Énergie Partagée apportait les expertises économique, fiscale et financière, et nous n'étions pas trop de deux sur le plan technique. C'est ce bloc qui a pesé fort dans les négociations face à l'opérateur privé.

François Orhan - SEM EnR44

GOUVERNANCE

Un comité de direction a été créé avec une place équivalente pour chaque acteur. En assemblée générale, les décisions sont prises à la majorité qualifiée de 60 %.

Le bloc territorial, constitué par la SEM EnR44, Énergie Partagée et les citoyens, a donc une majorité de blocage et devra trouver un consensus avec la Banque des Territoires pour prendre les décisions.

- A** Supervise et valide la bonne réalisation de l'action
- R** Réalise ou participe à la réalisation de l'action
- Dans la plupart des autres cas, l'acteur est consulté / informé.

RÉPARTITION DES RÔLES

Domaine	Rôle	Description	BayWa RE	Banque des Territoires	SEM EnR44	Énergie Partagée
Technique	Développement du projet et construction	Concevoir, négocier et acheter les solutions techniques	A R	●	●	●
	Exploitation technique du parc	Assurer la production du parc + suivi + maintenance	R	R	A	R
Gouvernance / Pilotage	Gestion administrative et budgétaire	Gérer la société et son budget, et organiser les instances formelles	R	R	A	●
	Animer la société d'exploitation	Respecter les postures des différentes parties	●	●	A	R
Consultation / Adhésion	Concertation avec le territoire	Point d'entrée avec le territoire	R	●	A	●
	Mobilisation citoyenne	Susciter l'adhésion et la participation chez les habitants du territoire	R	●	R	A
	Pilotage des actions environnementales	Par exemple : actions pour la réduction des consommations d'énergie	●	●	R	A

Chaleur partagée du Bourget-du-Lac

Le Bourget-du-Lac | Savoie (73) | Auvergne-Rhône-Alpes | Bois-énergie

Un opérateur constitue un groupement territorial pour porter un réseau de chaleur renouvelable



CHIFFRES CLÉS

Puissance : 1 300 kW
Production : 3 à 4 GWh/an
Investissement total : 3,5 M€



LE PROJET

En avril 2023, la commune du Bourget-du-Lac (4600 habitants) lance une consultation pour concéder une délégation de service public, avec le souhait d'une gouvernance partagée et citoyenne. C'est l'opérateur énergétique territorial citoyen Forestener qui est retenu.

Une fois terminée la commercialisation auprès des différents bailleurs sociaux et copropriétés (fin prévue en juin 2024), le projet pourrait entrer en service au printemps 2025. Il alimentera 75 % de logements collectifs et 25 % de bâtiments publics.

LE ZOOM La transparence : une exigence de la collectivité, un pilier de l'énergie citoyenne

La commune est attentive à la transparence du délégataire sur les décisions à prendre telles que le prix de la chaleur, le raccordement des bâtiments, le choix du fournisseur de plaquettes forestières...

C'est pourquoi elle avait prévu dans son cahier des charges 11 points sur 100 dédiés au partage de la gouvernance et avait permis qu'une société dédiée soit créée avec d'une part le délégataire, d'autre part des acteurs du territoire.

LES ACTIONNAIRES



Forestener est un opérateur énergétique territorial réunissant en son sein toutes les compétences professionnelles nécessaires.



Créée en 2022, la SEM Savoie EnR dispose d'une majorité de projets sur du photovoltaïque. Elle est de plus en plus sollicitée pour des projets de chaleur renouvelable dont le potentiel est important en Savoie.

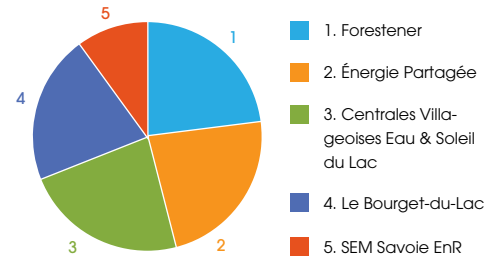
Les autres actionnaires :

Énergie Partagée, Centrales Villageoises Eau & Soleil du Lac, la commune du Bourget-du-Lac

+ d'info sur le projet : energie-partagee.org/forestener-bourget

RÉPARTITION DU CAPITAL

La dimension territoriale et citoyenne de ce projet se traduit dans la répartition des parts sociales, quasi égale pour tous. Seule la SEM Savoie EnR, pour qui c'est un premier projet de chaleur bois, a décidé d'un niveau d'actionnariat réduit (10 %). Cela permettra à la SEM de monter progressivement en compétence sur ce type de projet, tout en appuyant les actionnaires grâce à ses compétences déjà acquises sur du portage de projet d'énergie renouvelable. La commune sera actionnaire de la société de projet et détiendra 20 % du capital.



Pour rendre possible un tel projet, la collectivité doit avoir la volonté de rendre un service public qui accélère la transition énergétique et la sortie des énergies fossiles sur son territoire. Y associer des partenaires territoriaux permet de partager avec eux les décisions et de faire preuve de transparence vis-à-vis des abonnés.

Eddie Chinal - Forestener

GOUVERNANCE

Un comité des abonnés, voire d'usagers, sera aussi créé et jouera le rôle d'instance de dialogue avec la société de projet. Une réflexion est en cours sur le rôle possible de ce comité dans la gouvernance de la société, en associant par exemple des représentants aux instances de décision. Afin de les mobiliser et de les former, une mission annuelle sera confiée à Forestener et aux Centrales Villageoises Eau & Soleil du Lac.

L'existence de ce comité, bien que facultative d'un point de vue réglementaire, est une condition nécessaire pour l'obtention du label Ecoréseau décerné chaque année par l'association AMORCE.

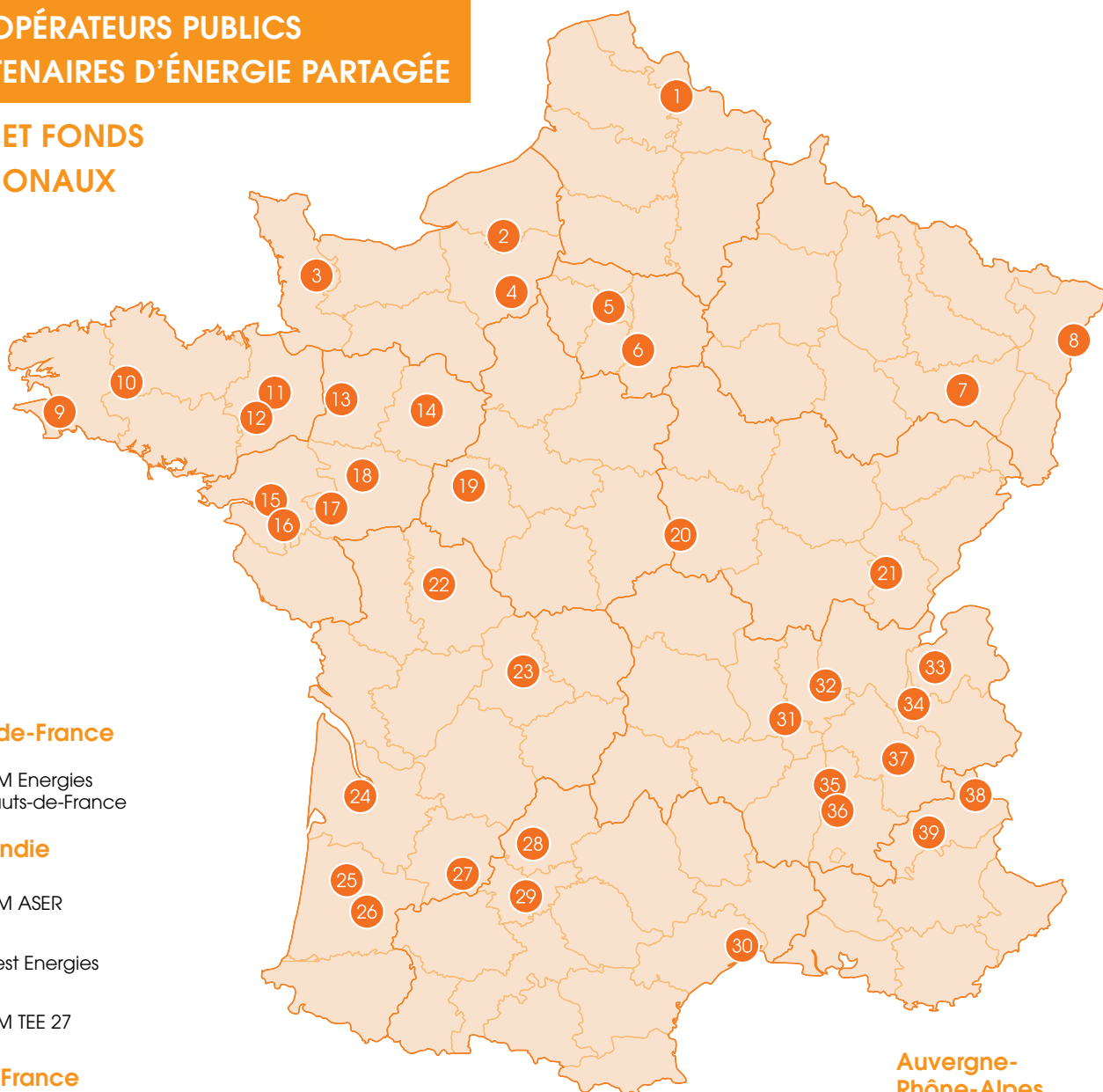
- A** Supervise et valide la bonne réalisation de l'action
- R** Réalise ou participe à la réalisation de l'action
- Dans la plupart des autres cas, l'acteur est consulté / informé.

RÉPARTITION DES RÔLES

Domaine	Rôle	Description	Forestener	SEM Savoie EnR	Coummune	Eau & Soleil du Lac	Énergie Partagée
Technique	Choix de la solution technique	Concevoir, négocier et acheter les solutions techniques	A	●	●	●	●
Gouvernance / Pilotage	Gestion administrative et budgétaire	Gérer la société et son budget, et organiser les instances formelles	A	R	●	●	R
	Animer le groupe porteur	Faciliter des accords collectifs en respectant les postures des partenaires	A	R	●	●	R
Ressource bois	Assurer un approvisionnement local en bois	Négocier avec les fournisseurs	A	●	●	●	●
Mobilisation citoyenne	Assurer l'ancrage local du projet	Susciter l'adhésion et la participation chez les habitants du territoire	A	●	●	R	R

LES OPÉRATEURS PUBLICS PARTENAIRES D'ÉNERGIE PARTAGÉE

SEM ET FONDS RÉGIONAUX



Hauts-de-France

- 1 SEM Energies Hauts-de-France

Normandie

- 2 SEM ASER
- 3 West Energies
- 4 SEM TEE 27

Île-de-France

- 5 SEM SIPeNR
- 6 SDESM Energies

Grand Est

- 7 Terr'EnR
- 8 Grand Est Energies

Bretagne

- 9 SEM Energies en Finistère
- 10 SASU EnR Kreiz Breizh
- 11 SEML Energ'IV
- 12 BreizhEnergie opérée par SemBreizh

Pays de la Loire

- 13 Société Énergie Mayenne
- 14 SEM CENOVIA
- 15 SEM EnR44
- 16 SEM LAD-SELA
- 17 SEM Mauges Energies
- 18 SEM Alter Energies

Centre-Val de Loire

- 19 Enercentre

Bourgogne-Franche-Comté

- 20 SEM Nièvre Energies
- 21 SEM EnR Citoyenne

Nouvelle Aquitaine

- 22 SOREGIES
- 23 SEM ELINA
- 24 Terra Energies
- 25 SEM TEPOS de la Haute Lande
- 26 SEM Enerlandes
- 27 SEM AVERGIES

Occitanie

- 28 SEMLEN
- 29 SEM SOELIA
- 30 SEM AREC

Auvergne- Rhône-Alpes

- 31 SEM'SOLEIL
- 32 OSER
- 33 Syane ENR
- 34 SEM Savoie EnR
- 35 ROVALER
- 36 SEM V2D
- 37 Energ'ISÈRE

Provence-Alpes- Côte d'Azur

- 38 SEM SEVE
- 39 SEM Hautes-Alpes Energies

Au plus près des territoires

- p.18 **Développer les énergies renouvelables grâce au foncier des collectivités**
- p.19 **La coopération entre SEM et citoyens : une plus-value pour porter la concertation publique**
- p.20 **De nouvelles opportunités de collaboration à construire**
- p.21 **Un objectif commun : maîtriser localement l'énergie**



DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES GRÂCE AU FONCIER DES COLLECTIVITÉS

De plus en plus de collectivités ne veulent plus être spectatrices du développement des énergies renouvelables sur leur territoire. Pour autant, elles ne souhaitent pas non plus porter seules les projets, surtout quand elles sont propriétaires du foncier destiné à ces derniers.

L'offre de groupements de SEM et de structures citoyennes constitue alors une excellente solution pour les collectivités afin de sécuriser leur participation et celle de leurs citoyens. En effet, SEM et acteurs citoyens partagent des pratiques communes vertueuses pour l'implication des collectivités dans les projets EnR :

- Un souci constant de transparence, dans les choix techniques, juridiques et financiers, permettant d'établir une relation de confiance.
- Un intérêt au partage des connaissances permettant une montée en expertise des collectivités et des partenaires.
- Une culture de la gouvernance partagée avec des outils de contractualisation permettant de définir clairement les termes du partenariat.

RESSOURCES

Énergie Partagée produit des outils afin d'aider les différents partenaires à co-développer ensemble les projets d'énergie renouvelable.

Ces outils soulignent l'importance de s'entourer de partenaires qui sauront trouver des intérêts convergents et sécuriser les accords trouvés par des écrits contractuels.

► Boîte à outils en ligne d'Énergie Partagée

energie-partagee.org/outils-codev

Pour choisir les opérateurs qui développeront un projet sur du foncier dont elles sont propriétaires, les collectivités doivent respecter les règles du Code de la propriété des personnes publiques. Soit elles sélectionnent après une mise en concurrence, soit elles contractualisent de gré à gré à condition d'avoir un contrôle étroit sur la société de projet qui sera créée.

Exemples :

- Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo : solarisation des toitures et parkings publics avec la sélection du groupement [Solarhona](#) (CNR), [Énergie Rhône Vallée](#) (SEM énergies Drôme et Ardèche), [Passerelle Énergie](#) (Centrales Villageoises) qui se répartissent le développement de 5 MWc de photovoltaïque en parking et toiture de bâtiments publics sur 12 communes.
- [Mayenne Ombrières](#) : 5 MWc déjà installés avec la [SEM Mayenne](#), Énergie Partagée et [See You Sun](#) sur des emprises communales.
- [Énergies Stéphanoises](#) : 2 MWc de toitures photovoltaïques publiques réalisées par Énergie Partagée, aux côtés d'[Enercoop AURA](#) et [Coopawatt](#) rejoints par la [SEM Soleil](#).
- Chambley : 50 MWc de photovoltaïque au sol sur des délaissés d'aérodrome avec la Région Grand Est et sa SEM, la [SEM SIPEnR](#), Énergie Partagée et [Egrega](#).

Énergie Partagée propose une formation dédiée sur la mise à disposition du foncier public pour développer des énergies renouvelables bénéfiques au territoire :

energie-partagee.org/dev-enr-foncier-public

LA COOPÉRATION ENTRE SEM ET CITOYENS : UNE PLUS-VALUE POUR PORTER LA CONCERTATION PUBLIQUE

La coopération entre SEM et citoyens peut être complémentaire pour assurer le portage territorial.

Beaucoup de groupements qui portent des projets citoyens cherchent à constituer des groupes locaux d'ambassadeurs dès le début du développement.

Ce n'est pas une garantie contre toute opposition mais cela donne une solidité au projet pour tenir dans la longueur. C'est une manière de dégager du temps de présence en continu sur le territoire pendant le développement.

À Blain, en Loire-Atlantique, les trois partenaires SEM Enr44, le Collectif Citoyens du Zef (regroupés pour investir dans la SAS Énergies Citoyennes de l'Hôtel de France) et Engie Green portent ensemble la concertation.

Tandis que la SEM vise d'abord à sensibiliser les conseils municipaux, le collectif de citoyens se positionne en première ligne sur le territoire, au nom du groupement, lors de permanences sur les marchés ou en organisant une inauguration festive du mât de mesure.

L'animation du collectif permet aux habitants qui souhaitent s'impliquer de monter en compétence et de co-construire le projet avec les partenaires.

Ces ambassadeurs ont de fait une posture différente de celle des équipes de la SEM ou de l'opérateur privé, qui peuvent être perçus comme des "sachants". Leur posture est d'assumer qu'ils ne savent pas tout, et d'inviter leurs voisins à les rejoindre, pour apprendre et faire ensemble au fur et à mesure.

Bref, ils organisent la participation citoyenne au projet. Et Énergie Partagée et les réseaux régionaux les soutiennent dans cette dynamique.



Inauguration en 2024 du parc photovoltaïque citoyen de Changé (actionnaires : Société Énergie Mayenne, Énergie Partagée, Enercoop Pays de la Loire) - © Énergies de Loire

DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS DE COLLABORATION À CONSTRUIRE

La transition énergétique ne fait que démarrer. Permettre au territoire de devenir producteur est une première étape. Constituer des circuits courts de l'énergie est l'étape suivante pour valoriser et consommer localement l'énergie produite. Mais cette approche ouvre la question du partage de la valeur avec l'acheteur de l'énergie. Ainsi, il s'agit dans cette optique d'arbitrer entre revenus des producteurs, des prestataires et prix aux consommateurs finaux ; autrement dit, faut-il privilégier l'industrie française, l'emploi local, le consommateur final, les opérateurs énergétiques locaux, des banques locales ou éthiques...? Grâce à la confiance entre collectivités, SEM et citoyens, ces acteurs travaillent dès aujourd'hui des montages novateurs et ambitieux pour prolonger la maîtrise de l'électricité produite par le territoire jusqu'aux consommateurs finaux. Plusieurs exemples de coopérations témoignent déjà de ces nouvelles perspectives.

L'autoconsommation collective

En région Grand Est, dans les Vosges Centrales, tous les projets de photovoltaïque en toiture des communes portés par la SEM TerrEnr sont en autoconsommation collective. Comme la SEM Mayenne, la SEM TerrEnr souhaite s'appuyer sur Énergie Partagée pour se faire connaître auprès des habitants et leur offrir la possibilité d'investir dans les énergies renouvelables de leur territoire, tout en faisant émerger des dynamiques citoyennes.

PARTICIPATION CROISÉE

Le mouvement de l'énergie citoyenne et les SEM déjà expérimentées ont à cœur de coopérer pour aider les nouvelles SEM qui se montent.

Selon les territoires et les dynamiques, le partage d'expérience et le transfert de compétences se font de différentes manières : par des partenariats de co-développement sur les projets, par des formations, mais aussi par des participations au capital des SEM. Ces participations permettent à un acteur expérimenté (SEM ou Énergie Partagée) de contribuer directement aux réflexions portées par d'autres SEM.

Ainsi Énergie Partagée est présent au capital de 16 SEM et outils territoriaux afin de les enrichir grâce à ses expertises et celles de son réseau.

La vente de gré à gré de l'électricité

Vente de l'électricité à un consommateur : la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde (CCEJR) s'est rapprochée d'Énergie Partagée et de la SEM SIPEnR pour développer une centrale solaire. Elles ont ensuite choisi de vendre son électricité en direct à un organisme local gestionnaire du réseau de froid urbain de Paris (l'entreprise Fraîcheur de Paris), via un contrat de gré à gré (PPA, pour "Power Purchase Agreement").

Vente de l'électricité à un fournisseur : sur le projet de Champ de Liveau présenté plus haut, deux modes de valorisation de l'électricité ont été mis en place. La production d'une tranche de 5 MW est vendue en complément de rémunération, et celle d'une tranche de 2 MW est vendue en PPA au fournisseur d'électricité Enercoop.

Un secteur bancaire encore réticent

Le secteur bancaire est lui-même attentif à ces innovations mais considère encore trop souvent la vente de l'énergie produite à des acheteurs locaux comme un facteur de risque.

Pour les rassurer et faciliter leur financement de ces formes innovantes de valorisation de l'énergie, des soutiens d'État (fonds de garantie, acheteur en dernier recours, etc.) pourraient être mis en place, comme le plaident de nombreux acteurs de la transition énergétique territoriale.

UN OBJECTIF COMMUN : MAÎTRISER LOCALEMENT L'ÉNERGIE

L'engagement de nombreuses SEM d'énergies renouvelables dans le mouvement de l'énergie citoyenne démontre que les collectivités, les opérateurs publics et les citoyens poursuivent le même but : la réappropriation locale de l'énergie !



« À la création de notre SEM, faire des projets citoyens a été identifié comme un levier stratégique de développement sur notre territoire départemental. Plus que cela, on a rapidement souhaité s'impliquer dans le mouvement de l'énergie citoyenne non seulement au niveau régional dans sa gouvernance mais aussi au niveau national en tant que contributeur. En plus, les équipes d'animation du réseau Énergie Partagée sont sympas et on a plaisir à travailler avec elles, ce qui ne gâche rien ! »

François Orhan - SEM Enr44, du réseau régional RÉCIT en Pays de la Loire



« Au sein de SIPEnR, nous sommes convaincus de la nécessité de lier les citoyens et les collectivités dans les projets d'énergies renouvelables. C'est notre rôle de SEM d'être ce liant. Cette coopération entre acteurs publics et citoyens permet de réaliser des projets ancrés localement, plus ambitieux. En contribuant au sein même des instances du mouvement Énergie Partagée, nous contribuons à faire grandir un réseau opérationnel qui fait émerger de vrais projets publics et citoyens. À titre personnel, c'est aussi une histoire qui compte, car j'étais déjà signataire de la Charte d'Énergie Partagée en 2010... »

Raphaël Claustre - SEM SIPEnR, membre du conseil d'administration de l'association Énergie Partagée

FORMATION

En complément de ses accompagnements, le réseau Énergie Partagée conçoit et anime des formations destinées tant aux citoyens qu'aux collectivités et opérateurs publics. Depuis 2017, ce sont plus de 1100 personnes qui ont été formées à l'un de nos 14 modules de formation.

Ces formations permettent aux apprenants de monter en compétence sur de nombreux aspects du montage ou du soutien d'un projet EnR de territoire.

Elles peuvent être commandées par la FNCCR ou le CNFPT, ou organisées par votre réseau régional de l'énergie citoyenne.

► **Découvrir les formations d'Énergie Partagée**

energie-partagee.org/formations



« Depuis plus de 20 ans, Sorégies, producteur et fournisseur, accélère l'intégration des énergies renouvelables dans son approvisionnement, en collaboration avec les territoires.

Membre fondateur d'Énergie Partagée, nous favorisons la participation citoyenne dans la transition énergétique.

Nous nous sommes investis dans la commission de labellisation d'Énergie Partagée pour soutenir des projets renouvelables exemplaires, bénéfiques aux territoires. »

Claire Braban-Ticchi - SEM Sorégies

VERS QUI VOUS TOURNER POUR COMMENCER ?



Les Générateurs

Pour les collectivités qui souhaitent en savoir plus sur les énergies renouvelables électriques (éolien et photovoltaïque) et s'informer sur les différents montages de projets existants.

lesgenerateurs.ademe.fr



Énergie Partagée Investissement

Pour en savoir plus sur les solutions de financement proposées par Énergie Partagée.

energie-partagee.org/contact



Votre réseau régional Énergie Partagée

Pour comprendre quels sont les modèles d'investissement territorial les plus adaptés dans votre contexte.

energie-partagee.org/reseaux-reg

- AURACLE (Auvergne-Rhône-Alpes)
- Énergie Partagée Bourgogne-Franche-Comté
- Taranis (Bretagne)
- Énergie Partagée Centre-Val de Loire
- Energia Nostra (Corse)
- GECLER (Grand Est)
- RÉCHAUF' (Hauts-de-France)
- Énergie Partagée Ile-de-France
- ECLORE (Normandie)
- CIRENA (Nouvelle-Aquitaine)
- ECLR (Occitanie)
- RÉCIT (Pays de la Loire)
- Énergie Partagée Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mouvement national de l'énergie citoyenne, Énergie Partagée accompagne et finance les projets citoyens de production d'énergie renouvelable.

Portés par des collectifs citoyens et des collectivités locales qui en maîtrisent la gouvernance, ces projets citoyens font bénéficier leur territoire des retombées économiques et sociales générées.

Fort de d'un réseau national de 13 structures d'accompagnement, l'association Énergie Partagée propose aux porteurs de projet de nombreuses ressources, formations, publications...

Reconnue Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS), la coopérative Énergie Partagée gère aussi un outil d'investissement labellisé Finansol qui soutient les projets citoyens d'énergie renouvelable, en y investissant en fonds propres l'épargne de milliers d'actionnaires citoyens.

DÉCOUVRIR ÉNERGIE PARTAGÉE

Carte de France des projets EnR citoyens : energie-partagee.org/carte

Chiffres clés de l'énergie citoyenne : energie-partagee.org/chiffres

Le Label Énergie Partagée : energie-partagee.org/label

Investir avec Énergie Partagée : energie-partagee.org/souscrire

Partenaires du projet



Financeurs du projet



Cofinancé par
l'Union européenne

DES RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN



(Vidéo) L'énergie citoyenne racontée par les collectivités Les SEM sèment et essaient

Cette vidéo donne la parole aux responsables de quatre structures maîtrisées par des collectivités qui oeuvrent au déploiement des énergies renouvelables sur leur territoire.

energie-partagee.org/video-sem-2019



Retour d'expérience sur la constitution réussie d'une SEM avec Énergie Partagée

En chemin pour créer leur SEM, certaines collectivités se tournent vers notre mouvement. Cet article récapitule les grandes étapes de la création de la SEM Mayenne et de sa première année de fonctionnement.

energie-partagee.org/rex-sem-53



Vos territoires sont pleins d'énergie et vos citoyens aussi

Au sommaire de ce guide pour les acteurs publics locaux : les avantages des projets citoyens pour les territoires, le rôle des collectivités, et 9 retours d'expérience.

energie-partagee.org/pleins-denergie



Guide - Le label des projets d'énergie citoyenne

Ce guide présente en détails la méthodologie de la boussole d'évaluation qui préside à l'attribution du label Énergie Partagée, qui évalue les projets sur 12 critères détaillés répartis en cinq axes.

energie-partagee.org/guide-label



Co-développement : la palette d'outils d'Énergie Partagée

Construire une bonne entente entre les parties prenantes est essentiel au co-développement d'un projet EnR citoyen. Énergie Partagée complète en continu sa boîte à outils pour accompagner ce défi collectif.

energie-partagee.org/outils-codev



Ce qu'Énergie Partagée peut apporter à vos projets - Nos références

Ce livret présente des références d'Énergie Partagée sur toutes les filières d'énergies renouvelables et sur une diversité de projets (soutien financier, apports techniques, accompagnements ponctuels).

energie-partagee.org/references



energie-partagee.org

Énergie Partagée fédère, accompagne et finance les initiatives de production d'énergie renouvelable portées et maîtrisées par des collectifs citoyens et des collectivités locales.

Énergie Partagée

10 avenue des Canuts 69120 Vaulx-en-Velin
contact@energie-partagee.org

@ÉnergiePartagée
 Énergie Partagée
 Énergie Partagée
 @ÉnergiePartagée

350
projets
suivis

442
adhérents

13
réseaux
régionaux

